

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
DU 25 septembre 2006**

L'an deux mil six, le vingt cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.

Présents : MM. M. MAILLOT, J. GRELET, Mme N. TERRIOT, MM. , H. GAUDÉ, M. GASNIER, JM. COLLET, B. LÉON, Mmes M. ROUSSELET, D. LETOUZEY, A. GIGON, MM. M. DUCHAMP, Mmes M. BIGEARD, C. CORMILLOT, A. DEMANGEON, C. JAUGEY, S. BEN AIM, MM. A. BŒUF, S. GARNIER, A. AUFFRET,

Excusé(s) : MM Ch. BAUJARD (procuration à Henri GAUDE) Mme D. BOURGEOIS (procuration à N. TERRIOT), Mr JM GARCIA (procuration à M. MAILLOT), Mr C. MARCEAU (procuration à A. BOEUF)

Absents (es) : M. F. THIBAUT – M. P. TISSERAND – Mme C. BRUNEL

Mme Christelle JEAUGEY est élue secrétaire de séance.

1°) A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu du 31 juillet 2006

2°) Monsieur le Maire indique que les projets de délibération 2 et 3 sont retirés de l'ordre du jour, le nouveau conseiller municipal ne pouvant être installé à cette réunion.

3°) Compte Rendu des décisions prises par le Maire :

Le Conseil Municipal donne acte à l'unanimité à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 9 avril 2001) de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner les biens désignés.

4°) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement – exercice 2005

Jacques GRELET adjoint aux travaux, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2005.

Concernant le rendement du réseau, le rendement en 2005 a été de 54 % et à 60 % si l'on enlève les deux grosses fuites localisées en 2005, une à la ferme de Valbertier estimée à 4800 m³, une fuite sur un branchement neuf estimée à 5000 m³ d'une part et d'autre part, une étude des temps de fonctionnement des pompes montre qu'un écart de 4.5 % existe entre les données du compteur et les volumes réels. Ce qui se traduit par un volume de 20 300 m³.

Concernant la qualité de l'eau, elle est très bonne malgré une légère odeur de Cl.

Il reste environ 50 à 60 branchements « plomb » à supprimer qui le seront dans le cadre des travaux 2006.

Pour l'assainissement, 15 regards mixtes seront modifiés en 2006 et un inventaire de ce qu'il reste à faire sera réalisé pour les modifier en 2007.

Pour les travaux de la rue Dominique Ancemot, ils se déroulent normalement et la rue sera réouverte à la circulation en fin de semaine 40.

Monsieur Maillot, précise qu'un travail important a été réalisé depuis ces dernières années pour rattraper le retard qui existait au niveau des réseaux eau et assainissement.

Ceci a pu se réaliser grâce aux subventions importantes que la ville a pu bénéficier, étant précisé qu'aujourd'hui ces aides financières sont nettement moins intéressantes.

Néanmoins, il faudra toujours investir pour maintenir le réseau en état.

5°) Décision modificative budgétaire n° 3 – budget général :

Sur proposition de Bruno LEON, Adjoint aux budgets et aux affaires scolaires, le conseil municipal décide des ouvertures et (ou) réductions de crédits de dépenses et recettes pour le budget général.

La Décision Modificative N° 3 s'équilibre en fonctionnement pour la somme de 31 030 € et en investissement pour la somme de 141 273 €.

Cette Décision Modificative retrace en fonctionnement des dépenses pour entretien de la passerelle à la plaine de jeux et le curage du réseau pluvial. Concernant les recettes, il s'agit d'ajustement de crédits pour les recettes piscine, et les taxes additionnelles aux droits de mutation.

En investissement, il s'agit de l'inscription de crédits pour les vestiaires de la plaine de jeux et du quillier, des décors de Noël, du réseau de télédistribution Mauperthuis, etc. Ces dépenses étant financées par le virement de la section de fonctionnement et une diminution de crédits sur des opérations prévues au BP 2006 et qui ne seront pas réalisées sur ledit exercice.

6°) Redevance d'occupation du domaine public par France Télécom – années 2005 et 2006.

Nicole TERRIOT adjointe aux finances et aux budgets, indique au conseil municipal que les collectivités territoriales doivent fixer les tarifs 2005 et 2006 en application de décrets.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe à :

Pour l'année 2005 : 26.84 € le kilomètre d'artère et à 17.88 € le m² d'emprise au sol

Pour l'année 2006 : 30 € le kilomètre d'artère et à 20 € le m² d'emprise au sol.

7°) Facturation de travaux au Foyer Dijonnais :

Jacques GRELET adjoint aux travaux indique au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'entretien de voirie en régie, la réfection de voies a été faite au « Parc du Petit Bois » à la demande du Foyer Dijonnais.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de demander le remboursement de la somme de 4 617.62 € correspondant à la mise en place d'enrobé et d'émulsion.

8°) Assujettissement à la T.H. des logements vacants :

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'assujettir, en application de l'article 1407 bis du code général des impôts, à la taxe d'habitation pour la part communale les logements vacants depuis plus de 5 ans.

9°) Exonération de l'impôt sur les spectacles :

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'exonérer de l'impôt sur les spectacles toutes les manifestations sportives de 1^{ère} et 3^{ème} catégorie, organisées sur le territoire de la commune, par les associations dont le siège social est à Is-sur-Tille et qui sont régies par la loi de 1901 et agréées par le ministre des sports.

10°) Prorogation de la convention de gestion de l'aérodrome de Til Châtel :

Madame Nicole TERRIOT, adjointe aux finances rappelle que par délibération du 15 mai 2006, le conseil municipal avait décidé de dénoncer la convention liant la ville d'Is-sur-Tille à l'Etat au profit de la CO.VA.TI. qui bénéficiait de ce fait du transfert de patrimoine et de compétences sur l'aérodrome de Til Châtel.

Ce transfert prenait effet à la date de la signature de la convention à intervenir avec la CO.VA.TI soit le 19 juin 2006. Ce transfert n'étant définitif qu'au reçu du diagnostic d'amiante.

Ces diagnostics n'étant pas réalisés pour tous les aérodromes, le document de transfert définitif par l'Etat ne peut pas intervenir. La commune d'Is-sur-Tille est donc toujours titulaire de compétences sur l'aérodrome de Til Châtel en attendant ce diagnostic.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de proroger la convention liant la ville d'Is-sur-Tille à l'Etat jusqu'au 31 décembre 2006.

Fait à Is-sur-Tille le 29 septembre 2006

Le Maire

M. MAILLOT